RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SAS 3F TELECOM
Au capital fixe de 1000 Euros
41 Rue De Soissons, 60800 CREPY-EN-VALOIS
RCS 900671231 COMPIEGNE

Le 14-10-2024 à 14 heures, sont présents au siège de la société, les soussignés :

- Monsieur SOUAIEH Wahid né le [redacted]alité [redacted] demeurant [redacted]

Représentant la totalité des actions afin de participer à :

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Dont l'ordre du jour annoncé par Monsieur SOUAIEH Wahid, président de cette assemblée est :

Dissolution anticipée de la société
Définition du siège de liquidation
Nomination du liquidateur

A COMPTER DU 14-10-2024 :

RESOLUTION N°1 :

La société est dissoute par anticipation pour cause de cessation d'activité. Elle est par conséquent mise en liquidation volontaire à compter de la même date.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

RESOLUTION N°2 :

Le siège de liquidation est fixé au siège social de la société.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

RESOLUTION N°3 :

Monsieur SOUAIEH Wahid né le [redacted]alité [redacted] demeuran[redacted] devient liquidateur pour la durée de la liquidation et déclare accepter ces fonctions.
L'assemblée donne au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour mener à bien la liquidation, réaliser l'actif, payer le passif et repartir le solde entre les actionnaires sous réserve notamment des dispositions de l'article L 237 du code de commerce.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 heures 30 minutes.
De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal en 4 exemplaires originaux, qui seront signés par tous les intervenants susmentionnés.

Fait à [redacted] le 14-10-2024

Signatures des actionnaires :

- Monsieur SOUAIEH Wahid [redacted]